

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-155 Interdiction de circuler, stationner et dépasser " rue Cave des Consuls "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 18 septembre 2023, par laquelle l'entreprise TP BESSIERE, représentée par Monsieur Thierry LARRIEU, 2 chemin de la Bedissiere, ZA la Malhauté – 34490 THEZAN-LES-BEZIERS, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation ainsi que le stationnement et le dépassement « rue Cave des Consuls », afin de permettre le déroulement des travaux de réhabilitation des eaux usées,

Après consultation des services de l'Équipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules, ainsi que le stationnement et le dépassement seront interdits « rue Cave des Consuls » entre le PR 36+8 et le PR 36+249, à partir du lundi 02 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 60 jours.

Article 2

L'interdiction de circuler ne s'appliquera pas aux riverains de 17H00 à 08H00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la « route des Muriers » et la « route de Lieuran » **pour tous les véhicules.**

Article 4

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 5

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 25/09/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 25/09/2023

Puissalicon le 25/09/2023

Michel FARENC
Maire

